

Trets, le 6 mars 2023

MAIRIE DE TRETS

Cabinet du Maire

Tel : 04 42 37 55 09
cab@ville-de-trets.fr

Madame, Monsieur,

Par délibération du 13 décembre 2022, la commune de Trets a voté une réactualisation des tarifs des services restauration et d'accueil de loisirs.

En effet, avec les hausses cumulées des coûts de l'énergie et des denrées, la révision de ces tarifs datant de 2014 et 2017 était devenue inéluctable.

Ainsi à compter du 1^{er} février 2023 une augmentation sera appliquée comme suit :

Accueils de loisirs du mercredi et vacances						Restauration scolaire					
QF	Tarif 2017 journée	Tarif 2023 journée	Tarif 2023 1/2 journée Matin repas	Tarif 2023 1/2 journée Après-midi	Tarif 2014		Tarif 2023				
					Repas	PAI	Repas	PAI			
Bénéficiaire CAF	0-300	3,90 €	4,62 €	3,56 €	2,49 €	Maternelle	2,70 €	1,35 €	3,20 €	1,60 €	
	301-600	5,30 €	6,28 €	5,10 €	4,15 €		Elémentaire	3,00 €	1,50 €	3,56 €	1,78 €
	601-900	6,50 €	7,70 €	6,28 €	4,38 €		Exceptionnel Primaire	3,60 €	1,80 €	4,27 €	2,13 €
Sur présentation des feuilles d'impositions	0-500	6,50 €	7,70 €	6,28 €	4,38 €	Accueil Périscolaire Garderie matin, soir et étude Tarif 2014 Tarif 2023 1,00 € 1,19 €					
	501-900	8,50 €	10,07 €	7,70 €	5,93 €						
	901-1500	9,50 €	11,26 €	8,30 €	6,99 €						
	>1500	10,50 €	12,44 €	8,89 €	8,00 €						

L'engagement de la collectivité reste une priorité donnée à l'Education et nous continuerons à assurer la meilleure qualité de service possible dans nos écoles.

Dans cette perspective, à la rentrée 2023/2024, seront mis en place de nouveaux services comme :

- Un nouveau portail famille permettant une facturation tenant compte du quotient familial pour toutes les activités en direction des enfants, une réduction des délais de réservation et d'annulation, la facturation dématérialisée, le paiement en ligne, le calcul automatique des quotients familiaux des familles et le choix de réserver librement de 1 à 5 jour par semaine pour les vacances scolaires.
- Un accès à une plateforme de suivi et de soutien scolaire, permettant une révision des compétences par niveau et un possible suivi par l'enseignant de la classe des progrès faits.
- La proposition d'interventions d'un éducateur sportif en temps scolaire pour animer des projets sportifs de classes, d'école ou pour toutes les écoles comme le « cross de écoles ».

La municipalité confirme, à travers ces choix, l'importance qu'elle accorde à l'accueil des enfants et à leurs réussites et à la facilitation pour les familles des usages de ces services.



Le Maire,
Pascal CHAUVIN

